

COVID-19

contre la propagation du virus,
adoptons les gestes réflexes!



Lavez-vous
régulièrement
les mains



Toussez et
éternuez dans
le coude



Utilisez des
mouchoirs à
usage unique



Évitez de
donner la main



Restez à la
maison



Portez un
masque



Numéro vert

800 00 50 50

SAMU

15 15

Cellule de gestion du COVID 19

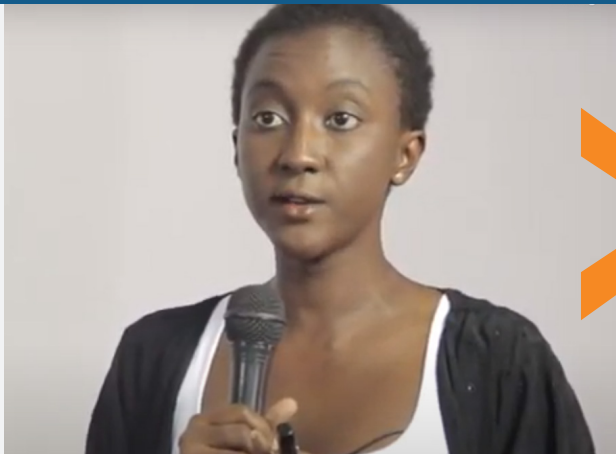
78 172 10 81 / 76 765 97 31 / 70 717 14 92

Service d'information (tout opérateur)

#2121#

#Cov19Sn @UVS_Senegal @MinisteredelaSI @cousenegal @ligueblogsante

INTERVIEW



PR NDEYE MASSATA NDIAYE

Responsable de la Cellule interne
d'Assurance Qualité (CIAQ) de l'UVS

Pr Ndèye Massata NDIAYE est la Responsable de la Cellule interne d'Assurance Qualité (CIAQ) de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS). La structure qu'elle dirige a conduit le processus d'évaluation pour l'habilitation institutionnelle de notre université. A travers cet entretien, nous visons à mieux comprendre le rôle et les actions menées par cette structure pour renforcer la crédibilité et la reconnaissance de l'UVS dans le domaine de l'enseignement supérieur en général et de l'enseignement à distance en particulier.

Que doit-on comprendre essentiellement quand on parle d'assurance qualité ?

L'assurance qualité de l'enseignement supérieur a pour but de faire respecter les standards qualités académiques et administratives, notamment ceux axés sur les missions des établissements d'enseignement supérieur (EES) : la formation, la recherche et le service

à la communauté. Cependant, il faut distinguer l'Assurance Qualité Externe (AQE) et l'Assurance Qualité Interne (AQI). Par exemple, l'AQE est portée au niveau régional par le Conseil africain et malgache de l'Enseignement supérieur (CAMES) et au niveau national par l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup. Le CAMES et l'ANAQ-Sup constituent des structures qui définissent le cadre de référence pour l'habilitation des EES et l'accréditation des diplômes délivrés par ces EES. L'AQI, quant à elle, est portée au niveau institutionnel par la Cellule interne d'Assurance Qualité (CIAQ) conformément à la politique d'assurance qualité de l'UVS. Dans ce cadre, la CIAQ a pour mission de promouvoir la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité. Elle contribue à l'amélioration continue de la qualité à tous les niveaux de l'institution.

Quel est le rôle d'une cellule interne d'assurance qualité dans un établissement d'enseignement supérieur ?

La CIAQ a pour rôle d'élaborer et mettre en œuvre la politique qualité de l'établissement d'enseignement supérieur. La structure est le principal interlocuteur des agences d'accréditation telles que l'ANAQ-Sup et le CAMES. De manière spécifique, la CIAQ est chargée de/d' :

- élaborer les instruments d'évaluation et d'assurance qualité tels que des référentiels, des indicateurs, des plans d'actions, des tableaux de bord et d'autres outils d'évaluations interne ;
- piloter les différentes évaluations de la qualité engagées par l'établissement notamment les auto-évaluations dans le cadre de la mise en œuvre des procédures d'évaluations de l'ANAQ-Sup ;
- exploiter les rapports d'évaluations internes et externes, et de mettre en place des stratégies de remédiation.

Il existe des référentiels de qualité particuliers pour évaluer les institutions d'enseignement à distance. Pourquoi cette démarcation et comment cela est pris en charge au niveau interne, au niveau de l'ANAQ-Sup et à l'international ?

Cette démarcation est due au fait que certaines procédures pédagogiques liées au dispositif de formation à distance n'étaient pas prises en charge ou que partiellement dans les référentiels antérieurs. C'est le cas du dispositif de tutorat à distance et de l'infrastructure technologique. Depuis la création de l'UVS, une démarche qualité a été mise en place. Au niveau stratégique, les missions de l'UVS

sont alignées avec les recommandations issues de la Concertation nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur au Sénégal (CNAES). Les projets de création de formation respectent la démarche de mise en place de programme de formation. Suite à la création d'universités numériques dans les pays membres du CAMES tels le Sénégal et la Côte d'Ivoire, l'ANAQ-Sup et le CAMES ont élaboré des référentiels spécifiques d'évaluation d'institution et de programme de formation à distance.

L'UVS a reçu l'habilitation institutionnelle en mars 2020. Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour une université comme la nôtre ?

Suite à la création de l'ANAQ-Sup, tous les établissements d'enseignement supérieur (EES), publics comme privés, ont le devoir de faire une auto-évaluation conduisant à l'habilitation institutionnelle à délivrer des diplômes de licence et de master. L'habilitation est l'autorisation accordée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) à un EES pour délivrer les diplômes de l'enseignement supérieur. C'est une procédure obligatoire au Sénégal pour tous les EES qui délivrent des diplômes du système LMD. L'UVS est le deuxième établissement public d'enseignement supérieur à recevoir l'habilitation institutionnelle au Sénégal. En 2018, après la publication du référentiel d'évaluation d'institution de formation à distance, l'UVS a entamé son auto-évaluation institutionnelle. Le comité de pilotage mis en place a fait une analyse autocritique des prestations de l'institution notamment la formation, la recherche et le service à la communauté. Au-delà de l'habilitation obtenue, le processus d'auto-évaluation nous a permis de déceler les forces et les faiblesses de

l'institution. Les recommandations issues de l'évaluation externe nous permettent d'améliorer la gouvernance administrative et pédagogique.

En dehors de l'habilitation institutionnelle, il y a l'accréditation de certaines formations. Pouvez-vous nous en parler ? Qu'est-ce que cela apporte à ces formations et aux étudiants ? Lesquelles ont été accréditées jusqu'ici et comment se fait le choix pour la soumission d'une formation à l'accréditation ?

Lorsqu'un programme de formation a sorti au moins une promotion issue d'un cycle complet de licence (L1, L2, L3) ou de master (M1, M2), il est éligible à l'accréditation de programme. L'accréditation d'un programme de formation est le processus d'évaluation et d'examen permettant d'attester que le programme répond aux normes, standards et critères de qualité définis par les référentiels de l'ANAQ-Sup. Le processus d'accréditation comprend essentiellement trois étapes : l'auto-évaluation, l'évaluation externe et le suivi des recommandations. L'auto-évaluation permet de faire un examen des prestations de la formation par un comité de pilotage interne de l'établissement. Le rapport d'auto-évaluation produit à l'issue de cette étape est soumis à l'ANAQ-Sup. Une équipe d'experts de l'ANAQ-Sup procède à l'évaluation externe en se basant sur le rapport et la visite de l'établissement, une occasion pour s'entretenir avec tous les intervenants de la formation : PER, PATS, Étudiants. La dernière étape est la mise en œuvre des recommandations issues de l'auto-évaluation et de l'évaluation externe. Ces dernières montrent, in fine, que le processus d'accréditation permet non seulement de reconnaître le diplôme, mais surtout d'améliorer la qualité de la

formation.

Après la sortie de ses premiers diplômés, l'UVS a entamé les auto-évaluations de programmes. Cinq programmes de licence ont été accrédités :

- Licence Mathématiques appliquées et Informatique (MAI) ;
- Licence d'Anglais
- Licence de Sociologie
- Licence Sciences économiques et de Gestion (SEG), parcours Management des petites et moyennes Organisations ;
- Licence SEG, parcours Économie appliquée.

Comparativement aux autres universités, où se situe l'UVS en termes d'évaluation de la qualité des enseignements ?

L'évaluation de la qualité des enseignements est une démarche permanente à l'UVS. Les résultats issus de l'évaluation des apprentissages (examens), les processus d'accréditation de programmes et l'évaluation des enseignements par les étudiants constituent le dispositif institutionnel d'évaluation de la qualité des enseignements. Comparativement aux universités, il s'agit donc de mesurer le taux de positivité et nous pouvons affirmer que tous les programmes soumis à l'accréditation ont reçu un avis favorable.

Un certain nombre de recommandations a été formulé à l'issue de l'évaluation institutionnelle. Quelles actions faudrait-il entreprendre en interne pour les satisfaire ?

A l'issue de l'évaluation institutionnelle, un plan de remédiation a été élaboré et c'est en cours d'exécution. C'est le cas par exemple l'auto-évaluation du Programme sénégalais pour l'Entrepreneuriat des Jeunes (PSEJ),

structure nationale dont l'UVS porte les diplômes. Les innovations dans le numérique éducatif font que les procédures à l'UVS sont en constante mutation. C'est le cas de la gouvernance des programmes de formation et surtout des tuteurs et du tutorat. Ce qui rend difficile la stabilisation des procédures pédagogiques. Graduellement dans la durée, nous allons prendre en charge toutes les recommandations.

Quels sont les prochains grands défis à relever par l'UVS pour plus de performance et de garantie dans nos offres de service ?

Les prochains défis de l'UVS sont la stabilité des procédures qui concourent à

la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation institutionnelle et de programmes. Ceci garantit l'accréditation des programmes à venir et l'amélioration de la qualité des offres de service de l'UVS.

Votre dernier mot.

L'assurance qualité est portée par toutes les parties prenantes de l'institution. Ensemble œuvrons pour le respect des normes, standards et critères de qualité définis pour l'enseignement supérieur.

Entretien réalisé par
Mamadou Alpha SANE



Biographie Pr Ndeye Massata NDIAYE, enseignante-chercheuse en informatique, spécialité numérique éducatif.

Pr Ndeye Massata NDIAYE est titulaire d'un doctorat en informatique de l'Université Pierre et Marie Curie de Paris. Elle est actuellement Directrice de l'assurance qualité de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS) où elle occupe parallèlement un poste d'enseignant-chercheur en informatique. Pr NDIAYE est spécialiste du numérique et effectue des travaux de recherche sur les learning analytics et les outils « offline » pour les plateformes de formation en ligne. Outre la formation à distance, elle s'intéresse à l'ingénierie de formation, la planification de l'éducation et l'assurance qualité de l'enseignement supérieur. Elle est l'auteure de plusieurs publications scientifiques sur la formation à distance et a animé plusieurs sessions de formation des formateurs en didactique de l'informatique et l'intégration des TIC dans l'enseignement. Pr Ndeye Massata NDIAYE est également membre du Conseil d'Administration de l'Institut de la Francophonie pour l'Ingénierie de la Connaissance et la formation à distance (IFIC) de l'AUF.

📍 5 Cité COMICO, Liberté 6 VDN
✉ BP : 15126 Dakar-Fann
📞 Tél. : +221 33 867 12 67



www.uvs.sn

